



© ONU Photo/Martine Perret

LES NOTES DU CÉRIUM

17 mars 2021

« Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020 » : quel bilan ?

Par Steve Tiwa Fomekong

La présente note de recherche offre une évaluation de la mise en œuvre du projet continental « Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020 ». Tout en mettant en évidence les principales réalisations enregistrées dans le cadre de ce projet, nous soutenons, à la lumière des faits empiriques, que son objectif est loin d'avoir été atteint. Nous identifions les principaux défis auxquels semble se heurter sa réalisation et avançons quelques pistes de solutions qui permettraient d'atteindre cet objectif.

Relations
internationales
et Francophonie

Québec 

CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES
INTERNATIONALES



Université 
de Montréal

L'année 2020 était l'échéance fixée pour la réalisation du projet continental visant à faire taire les armes en Afrique. Ce projet avait été formulé lors du jubilé d'or de l'Organisation de l'Unité africaine/ Union africaine (OUA/UA), célébré en 2013. À cette occasion, les réflexions menées par l'ensemble de la communauté africaine sous l'égide de l'UA avaient débouché sur la conclusion que la paix et la sécurité demeuraient les défis à relever les plus urgents afin d'engager définitivement le continent sur la voie du développement. C'est sur ce constat que le projet « Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020 » fut adopté comme l'un des objectifs prioritaires de l'Agenda 2063, véritable cadre stratégique pour le développement de l'Afrique.

Cet objectif consistait précisément à faire de la paix une réalité pour toutes les populations africaines à l'horizon 2020 en débarrassant le continent des guerres, des troubles civils, des violations des droits humains et des catastrophes humanitaires. Conformément à cet objectif, l'UA a adopté en 2016 une Feuille de route fixant les étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique. Elle a par ailleurs décidé que de 2017 à 2020, le mois de septembre serait consacré « Mois d'amnistie en Afrique pour la remise et la collecte des armes légères et de petit calibre illicites ». En outre, pour marquer le point culminant de ce projet, l'année 2020 en Afrique fut placée sous le thème « Faire taire les armes : créer des conditions propices au développement de l'Afrique ». Alors que vient de se clore le 34^e sommet de l'UA, qui a mis l'année 2021 sous le thème: « Arts, culture et patrimoine : des leviers pour construire l'Afrique que nous voulons », l'heure des bilans a sonné pour le projet visant à faire taire les armes en Afrique.

De timides progrès

Entre 2013 et 2020, plusieurs mesures ont été adoptées afin de réduire les armes au silence en Afrique. Des progrès ont notamment été enregistrés en ce qui concerne l'opérationnalisation des composantes en suspens de l'architecture africaine de paix et de sécurité. La mise en place du Fonds de l'UA pour la paix en est un exemple. Créé en 1993, c'est en 2017 que ce mécanisme a finalement été opérationnalisé conformément aux étapes pratiques énoncées dans la Feuille de route précédemment mentionnée. L'opérationnalisation effective de ce Fonds, doté actuellement d'un montant d'environ 60 millions de dollars, devrait permettre à l'UA de renforcer ses activités de promotion de la paix et, en cas de besoin, de déployer des opérations de

soutien à la paix. Par ailleurs, des efforts ont été déployés afin de gérer et de résoudre des conflits armés actifs sur le continent. Ces efforts se sont traduits par maints appels à déposer les armes, par l'implication de l'UA à titre de médiateur principal dans la gestion des conflits en cours, ou encore par le déploiement d'opérations de soutien à la paix.

Ces mesures ont notamment favorisé une légère stabilisation de certains conflits armés. Au Mali, au Soudan et en République centrafricaine (RCA), des accords de paix ont pu être conclus entre des groupes rebelles et les forces gouvernementales grâce au soutien et à la médiation principale de l'UA. Bien que l'on puisse déplorer que ces accords soient insuffisamment respectés et mis en œuvre par les parties, il convient d'admettre qu'ils ont contribué à empêcher que ces conflits ne s'enlisent davantage. En RCA par exemple, l'Accord de paix de Khartoum conclu le 6 février 2019 a permis que la capitale, Bangui, ne soit assiégée par les groupes rebelles. Elle a également permis d'enregistrer une baisse, certes très relative, de la violence dans les provinces.

Violences en hausse

En dépit de ces progrès modestes, force est de constater que les armes étaient loin d'avoir été réduites au silence en 2020. Bien au contraire, elles continuent de parler, et même bruyamment dans plusieurs régions de l'Afrique. Il est difficile de déterminer le nombre exact de conflits armés actifs sur le continent en raison notamment du foisonnement de groupes rebelles dans plusieurs pays et du caractère asymétrique des actes de violence posés par nombre d'entre eux. Identifier avec précision tous les acteurs qui s'affrontent sur le terrain devient de ce fait une tâche ardue. Toutefois, selon les meilleures estimations, le nombre de conflits armés sur le continent est en hausse à l'orée de l'année 2021. En effet, si 11 États africains étaient en proie à des conflits armés en 2013, on estime aujourd'hui que ce nombre est passé à 17 (RULAC : Rule of Law in Armed Conflicts, 2021). Le continent africain demeure ainsi celui qui abrite le plus grand nombre de foyers de violence (RULAC : Rule of Law in Armed Conflicts, 2021), lesquels entraînent des déplacements forcés massifs, la destruction des ressources naturelles, un ralentissement des activités économiques, ainsi que de multiples violations des droits humains.

Au défi que représente la persistance des conflits armés, s'ajoute celui de la montée sans cesse crois-

sante du terrorisme en Afrique. En effet, le continent est le nouveau théâtre d'expression du terrorisme, avec pour épïcentre la bande sahélienne et la région du Bassin du Lac Tchad. Au cours des dernières années, l'Afrique a subi un nombre croissant d'attentats terroristes qui ont surtout fait des victimes civiles. On avance par exemple que les violences terroristes au Burkina Faso, au Mali et au Niger auraient été multipliées au moins par cinq depuis 2016 (ONU info, 2020). Au cours de la seule année 2019, on a dénombré près de 4000 morts, contre 770 en 2016 dans l'ensemble de ces pays (ONU info, 2020).

En outre, la criminalité transfrontalière organisée et la piraterie maritime en particulier ne cessent de prendre de l'ampleur. Le Golfe de Guinée enregistre à lui seul près de 90 % des actes de piraterie maritime dans le monde et serait de ce fait la zone la plus dangereuse pour la navigation commerciale (Bureau maritime international, 2019).

Les raisons de l'échec et des pistes de solution

Plusieurs limites qui, somme toute, ne sont pas insurmontables, peuvent expliquer que l'objectif de faire taire les armes n'a pu être atteint en 2020. Parmi celles-ci, mentionnons l'ambition démesurée de cet objectif. En effet, l'échéance qui avait été fixée était très courte. Il était illusoire de prétendre pouvoir réduire les armes au silence en Afrique en seulement sept ans compte tenu de la complexité des conflits qui y sévissent, du volume colossal d'armes légères et de petit calibre qui y circulent de manière anarchique et des défis auxquels restent confrontés de nombreux pays en matière de respect de l'État de droit et des droits fondamentaux. En effet, établir une paix durable est un travail de longue haleine nécessitant la mise en œuvre d'une approche holistique qui, au-delà des mesures de diplomatie préventive ou d'imposition de la paix, doit inclure des changements profonds au sein des États africains. Parmi ceux-ci : l'établissement d'un véritable État de droit, la lutte contre l'impunité, la lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes. Il s'agit là de réformes structurelles nécessitant des efforts importants et continus. Tant que ces mesures ne seront pas entreprises, toute tentative visant à instaurer une paix durable restera sans effet, sinon quelques progrès modestes et éphémères.

Alors que le projet visant à faire taire les armes est maintenant arrivé à échéance, les dirigeants

africains devraient procéder à une évaluation des progrès enregistrés dans sa mise en œuvre et, partant, définir une nouvelle échéance plus réaliste pour la réalisation de ce projet essentiel. Par ailleurs, au-delà de la volonté politique affirmée de faire taire les armes, les États devraient prendre les mesures nécessaires pour ratifier et mettre en œuvre de manière adéquate les instruments juridiques régionaux et universels relatifs à la démocratie, à la bonne gouvernance, aux droits humains et au contrôle des armements, afin de créer en leur sein un environnement propice à la paix. Dans une démarche d'accompagnement, l'UA devrait renforcer les capacités des mécanismes régionaux de contrôle de la mise en œuvre de ces instruments. Il s'agirait de doter les mécanismes en question de moyens et d'outils pouvant leur permettre de procéder à une évaluation régulière de la mise en œuvre de ces instruments ici invoqués et de formuler des recommandations aux États.

On peut en outre regretter les lenteurs dans la mise en œuvre des mesures visant à réaliser le projet « Faire taire les armes à l'horizon 2020 ». Alors que le projet avait été adopté en 2013, ce n'est qu'en 2016 que la Feuille de route fixant les étapes pratiques pour sa réalisation a été adoptée. De même, l'Indice de sécurité humaine en Afrique, outil censé permettre de suivre et d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre du projet, n'a toujours pas été opérationnalisé à ce jour. Or, tant que cet outil ne sera pas mis en place, il sera difficile d'évaluer de manière sérieuse et exhaustive l'efficacité des mesures prises jusqu'à présent. Ces lenteurs, qui s'expliquent par l'insuffisance des ressources dont dispose l'UA, mettent en évidence la nécessité d'accélérer les réformes institutionnelles entreprises en 2017 qui permettront à l'organisation d'obtenir des financements durables et prévisibles.

Enfin, le projet semble avoir été peu diffusé et peu visible, ce qui a pu nuire à son appropriation par l'ensemble des acteurs de la communauté africaine. Jusqu'en mars 2020, le site Internet de l'UA était pauvre en information à ce sujet. Il ne contenait notamment qu'une brève vidéo promotionnelle, ainsi qu'un bref descriptif du projet. De même, un compte Twitter dédié au projet n'a été créé qu'en septembre 2018. Il est aujourd'hui suivi par un peu moins de 3400 abonnés. Quant à la page Facebook du projet, elle n'est suivie que par près de 1200 abonnés. Sa dernière publication remonte d'ailleurs aussi loin que mai 2020. Pour favoriser une plus large appropriation du projet, il conviendrait d'en assurer une plus large diffusion en exploitant

toutes les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les entités non gouvernementales et acteurs de la société civile devraient également être plus largement mis à contribution. La conclusion de partenariats stratégiques avec ces entités pourrait leur permettre de s'approprier davantage le projet et de participer de manière plus active à sa promotion et à sa mise en œuvre au niveau local.

Steve Tiwa Fomekong est chargé de recherche sur l'Afrique au CÉRIUM. Chercheur postdoctoral, il est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université Laval.

Bibliographie

Geneva Academy of International Humanitarian Law and Human Rights, Rulac: The Rule of Law in Armed Conflict Project, en ligne : <https://www.rulac.org/>

International Crisis Group, Dernier accord de paix en RCA : les conditions du succès, rapport n0 277/ Afrique, 2019

Naffet Keita, L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger : entre euphorie ou doute, la paix en signe de traces!, Friedrich-Ebert-Stiftung Mali, 2018

Union africaine, Agenda 2063. L'Afrique que nous voulons, 2015

Union africaine, Feuille de route principale de l'union africaine sur les étapes pratiques pour faire taire les armes d'ici 2020 (Feuille de route de Lusaka 2016), 2016

Union africaine, Silencing the Guns in Africa, AU Echo, Annual Magazine, 2020
Uppsala Conflict Data Program, en ligne : <https://ucdp.uu.se/encyclopedia>